

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2022 - 2023



Organisateur : Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier

Numéro de déclaration DDDCS : 076ORG0031

Service Périscolaire
Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier
72 rue de l'Eglise
76160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

02 35 59 09 59
periscolaire@mairie-roncherollesvivier.fr

PRÉAMBULE

L'ensemble des points énoncés dans le projet éducatif de territoire de la ville de Roncherolles-sur-le-Vivier guide la rédaction de ce projet pédagogique.

L'éducation par le loisir est essentielle au développement de l'enfant. Accorder une part de liberté et une prise de décision à chacun permet à l'enfant de s'épanouir et de se trouver une place au sein de la société. Pour cela, il faut autoriser chacun à développer ses capacités à vivre ensemble, confronter ses idées, partager une vie de groupe, écouter, s'exprimer, dans le but de favoriser l'épanouissement de chaque individu au sein de l'accueil.

Le temps de loisirs participe à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de se construire à leur rythme dans un environnement adapté à leurs envies et leurs besoins. C'est pour cela que nous souhaitons proposer un accueil où les enfants peuvent trouver le plaisir de vivre en toute tranquillité, de découvrir, de grandir à leur rythme et de communiquer.

LE CONTEXTE

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est l'organisateur de l'accueil périscolaire et déclare la structure auprès des services de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale et auprès de la CAF.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés à l'école « Les Émouquets » sont accueillis à l'accueil périscolaire, rue des Émouquets à Roncherolles-sur-le-Vivier.

L'accueil périscolaire est composé de 3 pièces, d'un hall et de toilettes. L'espace extérieur est la cour intérieure de l'école élémentaire « Les Émouquets ».

Les enfants sont répartis dans les 3 salles de l'accueil périscolaire : les maternelles, les élèves de la classe de CP, les élèves des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sont mélangés entre eux. Les animatrices et la directrice effectuent un roulement quotidien dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier signe des conventions avec les communes de Préaux et Saint-Jacques-sur-Darnétal pour permettre aux enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier d'être accueillis dans les mêmes conditions que les administrés de Préaux et Saint-Jacques-sur-Darnétal. La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier prend à sa charge la différence entre le tarif appliqué aux Roncherollais et celui appliqué aux habitants des communes concernées.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Définition - Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 et article D 521-12 du code de l'éducation

« Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voir extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. »

Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif de territoire.

Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Le projet éducatif de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier met en avant les objectifs suivants :

Objectifs du PEDT 2022-2023 :

1. Sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap.

- Mettre en place des dispositifs adaptés selon les besoins de chacun et lutter contre les exclusions des personnes.
- Proposer des animations aux enfants (chien d'aveugle, braille, langage des signes.).

2. Développer la connaissance de la culture artistique.

- Permettre aux enfants de développer leur expression et leur imagination artistique.
- Valoriser les savoir être et savoir faire des enfants.
- Faire découvrir aux enfants les richesses culturelles du territoire.

3. Développer une approche sensible du futur et trouver une manière de retranscrire cette expérience

- Construire un univers futuriste, imaginaire à travers les activités.

4. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives.

- Favoriser l'accès pour tous aux activités sportives.
- Faire découvrir aux enfants une pluralité de disciplines sportives.

Notre organisation et notre comportement devront donc à chaque moment répondre à ces attentes.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif de territoire, la directrice de l'accueil élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre le projet éducatif et le projet pédagogique.

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Le projet pédagogique de la commune de Roncherolles-sur-le Vivier fait écho à ses valeurs et défend aussi la place de l'enfant en tant que futur citoyen. Le projet pédagogique s'efforce d'être au plus juste et de répondre aux interrogations et réflexions émises par les adultes pour le bien-être de l'enfant.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Sensibiliser les enfants aux différents types de handicaps.

Oser parler du handicap avec les autres enfants « le handicap n'est pas un sujet tabou ». Répondre à la curiosité des enfants sur le handicap. Favoriser l'inclusion des enfants handicapés dans le groupe « le handicap n'est pas forcément triste ».

2. Explorer de nouveaux horizons artistiques au travers d'activités nouvelles.

Susciter la curiosité et développer le sens de la créativité. La découverte de notre environnement, l'éveil à la culture, l'envie d'apprendre, de découvrir, de créer, amènent l'enfant à se construire, à affirmer ses choix et à s'épanouir. C'est notre rôle de l'accompagner dans ses apprentissages.

3. Développer l'autonomie des enfants.

Le but est d'accompagner les enfants dans leur prise d'autonomie afin qu'ils puissent se construire, vivre leurs propres expériences et affirmer leurs propres choix. Encouragement des prises d'initiative telles que choisir, décider, proposer, organiser, demander.

4. Favoriser le respect et le bien-vivre ensemble.

L'apprentissage de la vie en collectivité passe avant tout par des notions de respect de ses camarades, des adultes, du matériel, de l'environnement. C'est aussi :

- Apprendre à accepter les différences.
- Apprendre à accepter les autres.
- S'entraider.
- Partager.
- Prendre la parole tout en restant à l'écoute.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Nous travaillerons sur le principe du fil rouge à thème sur l'année scolaire, ceci permet d'apporter un support technique aux animatrices, un repère pour les enfants. Ce fil rouge est une base de travail facultative pour l'équipe, mais ne doit pas freiner les envies ou autres projets, des enfants comme des animatrices.

Le projet de Mise en Œuvre :

Afin de rendre le projet pédagogique plus vivant et qu'il soit davantage le reflet de notre travail au quotidien, des projets de mises en œuvre seront mis en place avec l'équipe d'animation. C'est une façon pour l'équipe de travailler autour du projet pédagogique.

C'est de cette manière qu'il est toujours en action, qu'il est le reflet de notre travail. Ces projets de mise en œuvre seront affichés sur la porte de l'accueil périscolaire et mis en ligne sur le site Internet de la commune. Ils représentent la mise en mouvement du projet pédagogique, ils permettent de donner vie à nos objectifs, tout en étant accessibles à tous.

COORDINATION ET ÉVALUATION

Afin de suivre le bon déroulement de l'accueil périscolaire des réunions et des évaluations régulières sont prévues.

1. **Bilan quotidien** : Un bilan oral quotidien est réalisé de manière informelle le matin par l'équipe d'animation. Ces bilans permettent d'évoquer les problèmes rencontrés afin de rechercher collectivement une solution.

Ces rencontres formalisées ne font évidemment pas obstacle aux contacts journaliers que les animatrices doivent entretenir avec l'équipe de coordination, les parents et enseignants.

2. **Les temps de préparation** : Des temps sont programmées de 9h à 9h30 pour permettre aux animatrices de préparer leurs prochaines animations, de proposer de nouvelles activités, d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques. Une bonne cohésion, organisation et communication est nécessaire.
3. **Les réunions d'équipe** : Une réunion sera proposée une fois par mois afin de traiter les aspects plus généraux au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires : la préparation des grands événements de l'année tel qu'un spectacle de fin d'année, des points positifs et négatifs des périodes écoulées, de proposer de nouveaux sujets pour les périodes à venir (nouveau thème, grand jeu...).
4. **Les évaluations d'activités** : Des évaluations régulières sont mises en œuvre pour contrôler la qualité des activités proposées par les animatrices (degré d'intérêt, implication des animatrices et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants, améliorer la préparation des activités suivantes et vérifier s'il n'y a aucun risque en termes de sécurité).

Un bilan annuel, établi en fin d'année civile, permet d'apprécier si les objectifs fixés pour les différentes activités ont bien été atteints. Ces bilans sont également des outils privilégiés pour évaluer la pertinence du projet pédagogique et, si nécessaire, le faire évoluer.

5. Les évaluations des agents : Au cours de l'année, chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation avec Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les nouveaux objectifs de l'année.

De façon plus ponctuelle et en fonction des demandes et des besoins des agents, des rencontres avec Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale des Services, et/ou Madame Monique PILLUT-BOISSIÈRE, 2^{ème} adjointe en charge des écoles et de la jeunesse, peuvent être organisées.

Afin de répondre au mieux au rôle de l'animateur il est nécessaire que celui-ci ait connaissance du public, et doit :

- Assurer la sécurité des groupes.
- Être attentif à chacun.
- Être attentif aux relations enfant/enfant, enfant/animatrice.
- Proposer des activités, des rythmes de vie, des espaces adaptés à chacun et au groupe.
- Conduire les échanges avec les enfants.
- Elaborer des projets pour et avec les enfants.

Par rapport à l'activité :

L'animateur doit posséder un répertoire d'activités variées :

- Sportive (jeux sportifs...).
- Expression (chants, scénettes...).
- Manuelle (création d'activités manuelles).
- Avoir des idées de grand jeu.
- Culturelle.

L'animatrice doit savoir adapter ses activités, les programmer en les préparant, et être en situation de recherche pour toujours s'améliorer et rendre les enfants fiers de leurs créations (manuelles), donner envie aux enfants de participer au jeu sportif qu'il propose.

Par rapport au matériel :

- Connaître le matériel disponible (afin de lui donner des idées d'activités).
- Prévoir le matériel (afin d'être prêt au moment de son activité).
- Savoir l'utiliser.
- Ranger le matériel.
- Savoir utiliser les espaces.

Par rapport à l'équipe :

- Participer aux réunions.
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet de mise en œuvre.
- Être en situation de recherche collective.
- Savoir écouter, savoir faire des propositions.

Par rapport à soi-même :

- Evaluer son action, son rôle.
- Remédier à ses difficultés.
- Savoir prendre des responsabilités.
- Savoir prendre des décisions.
- Savoir demander de l'aide.

LE RÔLE DE CHACUN DANS L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

PREVEL Cindy	Directrice
D'ANDRÉ Céline	Adjointe de direction
JEANDIN Priscilla	Animatrice
LEMONNIER Agnès	Animatrice remplaçante

L'équipe d'encadrement est composée d'une directrice, d'une adjointe de direction, d'une animatrice permanente et d'une animatrice remplaçante.

La directrice :

- Organisation et mise en œuvre du service périscolaire,
- Assistance et conseil technique aux élus,
- Accueil et information des publics,
- Gestion administrative et budgétaire,
- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'accueil périscolaire,
- Négocier avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre du projet de l'accueil périscolaire,
- Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique,
- Construire, coordonner et évaluer l'ensemble de l'équipe,
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- Organiser la gestion des locaux, des espaces et du matériel,
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et veiller à son application,
- Dialoguer avec les enfants et les parents.

L'adjointe de direction :

- . Travailler en partenariat avec la directrice, elle la seconde dans son action,
- . Coordonner l'équipe d'animation et veiller au respect du projet,
- . Accompagner les animatrices,
- . Organiser l'accueil et le départ des enfants avec la directrice,
- . Elle a un rôle de formation des animatrices et de suivi des animatrices stagiaires.

Les animatrices :

- Assurer un rôle de référent adulte auprès des enfants,
- S'impliquer dans le fonctionnement de l'accueil et travailler en équipe,
- Participer à l'organisation de la vie collective de l'accueil périscolaire,
- Associer les enfants à cette organisation et à l'animation de la vie quotidienne,
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants dans la vie quotidienne et les activités. Assurer une présence continue,
- Présenter et animer des activités de différentes natures et adaptées aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant,
- Préparer, mettre en place et analyser des animations,
- Evaluer des projets,
- Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective.

Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants. Nous avons tous besoin les uns des autres pour que l'accueil périscolaire et le service dans son ensemble fonctionnent dans les meilleures conditions.

LA PLACE DE L'ENFANT DANS L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Enfant est placé au centre de notre accueil périscolaire.

Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer c'est à dire : être acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- D'agir sur le monde qui l'entoure. (Ex : L'enfant doit pouvoir choisir et proposer des activités.).

- De s'exprimer, donner son avis. (Ex : L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants pour leur permettre de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.).
- De prendre des initiatives. (Ex : l'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité et ainsi la faire partager à ses copains.).
- De faire des activités en autonomie. (Ex : L'animateur veillera à mettre en place des espaces d'activités libres.).

L'enfant de 3 à 12 ans :

De 3 à 6 ans : L'enfant a besoin d'alternance entre activités physiques et activités calmes. Il a besoin de changements fréquents.

Il découvre la vie sociale, il cherche à imiter l'adulte. Il commence les jeux de société, se passionne pour tout ce qui lui permet de faire « **comme les grands** ». Il joue beaucoup aux jeux de construction. Il a encore besoin de jouer seul à son rythme. L'enfant a besoin de sécurité affective et de stabilité.

De 6 à 12 ans : Dans cette tranche d'âge, l'esprit logique se développe et les copains commencent à prendre de la place. L'enfant est attiré par les jeux de société inventifs et les jeux de construction plus sophistiqués. Il maîtrise de mieux en mieux le temps et l'espace.

INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE

Intention Éducative : Permettre à l'enfant d'être **acteur** de son temps.

- Offrir la liberté aux enfants de décider par eux-mêmes.
- Favoriser le dialogue entre les animateurs et les enfants.
- Instaurer un climat de confiance afin de développer l'épanouissement individuel de chacun.
- Laisser les enfants proposer des activités et les accompagner dans la réalisation de ces activités.

Intention Éducative : Développer l'**autonomie** de chaque enfant.

- Apprendre à l'enfant à FAIRE SEUL.
- Amener l'enfant à assumer ses responsabilités.
- Donner les moyens à chaque enfant de gérer son temps, ses affaires, ses activités.

Intention Éducative : Favoriser les **méthodes actives** (c'est en faisant qu'on apprend).

- Impliquer l'enfant dans les activités pour qu'il puisse utiliser ses compétences et les faire évoluer.
- Ce qui compte n'est pas le résultat matériel de l'atelier créatif mais le chemin parcouru par l'enfant pour atteindre ce résultat.
- Ecouter l'enfant.
- Offrir la liberté aux enfants de décider par eux-mêmes.
- Laisser faire, Faire faire, Faire avec.

FONCTIONNEMENT GLOBAL

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
11h45-13h35	11h45-13h35	11h45-13h35	11h45-13h35
16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h	16h30-18h

Les taux d'encadrement :

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Les enfants restent sous la responsabilité de la directrice jeunesse.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 Février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci.
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. A titre, la réglementation permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieur à 20% de l'effectif minimum requis ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans

La réglementation :

Sur le temps scolaire, la réglementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seuls les enfants, à la fin de la classe.

Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire nous sommes régis par la réglementation de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale. Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et l'obligation est faite de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents en cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne.

Le règlement intérieur :

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est disponible à l'accueil périscolaire, sur le site internet de la commune et est distribué à chaque famille fin juin.

Il précise :

- Le fonctionnement général
- Le personnel d'encadrement
- Les capacités d'accueil
- Les horaires d'ouverture
- Les conditions d'admission
- Les modalités d'inscription
- Les tarifs
- La facturation
- La restauration scolaire
- La discipline
- Les documents à fournir
- Le transfert de responsabilité
- Les relations avec les familles
- L'urgence médicale
- L'organisation de la Surveillance aidée aux devoirs

Journée type :

ACCUEIL DU MATIN : de 7H30 à 8H20

L'accueil du matin est un temps calme où l'animatrice doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents.

Un registre des présences, avec signature d'arrivée des enfants, est mis en place.

Les activités du matin sont des activités libres (coloriage, lecture, petit bricolage, jeux de société, relaxation...) mais peuvent aussi être un moment accordé à la proposition d'activités.

À 8H20 les enfants de l'École élémentaire se rendent dans la cour. L'animatrice s'assure de la présence d'un professeur des écoles. Les enfants de l'École maternelle sont remis par l'animatrice aux professeurs des écoles dans leur classe respective.

RESTAURATION SCOLAIRE : de 11H45 à 13H35 organisée en 2 services

Un enfant « responsable de la carafe d'eau » sera chargé de servir ses camarades et lui-même. Tout cela avec l'aide des adultes présents.

Les plats seront sur le chariot servi par le personnel de cantine.

Concernant la distribution de nourriture, les personnes de service incitent à goûter de tout mais ne forcent pas !

Rôle du personnel :

- Encadrer les enfants.
- Participer à l'apprentissage de l'autonomie des enfants : aider mais ne pas faire à leur place, montrer comment faire (Ex : *couper sa viande*) et accompagner l'enfant.
- Expliquer les erreurs (casse de vaisselle, eau renversée, etc) mais ne pas disputer : c'est en faisant qu'on apprend !
- Rassurer pour que les enfants aient confiance.

ACTIVITES PENDANT LA PAUSE MÉRIDIENNE APRES LE PREMIER SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE : 12H30 à 13H35

Un moment d'activités est proposé aux enfants des Écoles maternelle et élémentaire, sur inscription volontaire.

Les inscriptions ont lieu le vendredi pour la semaine suivante, pendant la cour de récréation du midi. Elles sont réalisées par la directrice de l'accueil périscolaire.

Ces activités gratuites sont proposées par la directrice et les animatrices ainsi que des activités encadrées par des bénévoles. (Tennis de table, orientation, cuisine et bibliothèque).

Les activités sportives proposées ne présentent pas de risque spécifique ; ont une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer ; sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ; sa pratique n'est pas intensive ; elles sont accessibles à l'ensemble des membres du groupe ; elles sont mises en oeuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques.

Ces activités sont encadrées par tous les membres de l'équipe pédagogique de l'ACM, sans qualification sportive particulière. La Commune et la directrice de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs. Elles organisent l'activité dans le respect des réglementations et normes applicables.

L'animatrice va chercher le groupe d'enfants inscrits au restaurant scolaire.

Les enfants se rendent avec l'animatrice dans les salles de l'accueil périscolaire (ou autre lieu d'animation : salle de la Grange, Bibliothèque municipale, salle de la Pépinière, City stade...).

Après les activités, l'animatrice accompagne les enfants dans la cour de l'école.

ACCUEIL DU SOIR : de 16H30 à 18H

Pour les enfants de l'École élémentaire :

Ils sont appelés à partir d'un registre d'inscription, classe par classe, dans la cour de l'école.

Ils se rendent aux sanitaires de la cantine pour un lavage des mains et s'installent à table pour le goûter.

Pour les enfants de l'École maternelle :

À 16h30, les animatrices vont chercher dans leur classe les enfants inscrits à partir d'un registre d'inscription.

Ils sont accompagnés aux sanitaires de la cantine et s'installent ensuite à table pour le goûter.

Le goûter est servi aux enfants jusqu'à 17h.

Ce temps de goûter est organisé comme un véritable temps d'apprentissage de la vie en groupe, de responsabilisation et de favorisation de l'autonomie. Ce sont tous les enfants, de manière collective, qui débarrassent à la fin du goûter.

À partir de 17h10, des activités sont proposées aux enfants à l'accueil périscolaire, en rapport avec le thème choisi au sein de l'équipe.

Un moment de surveillance aidée aux devoirs est mis en place au cours de l'année les mardis et jeudis soir entre 17h et 17h30 en fonction de la disponibilité de bénévoles.

Le départ des enfants est échelonné jusqu'à 17h55.

Lors de chaque départ d'un enfant, une signature est demandée aux personnes autorisées à récupérer l'enfant.

Le suivi sanitaire :

Le suivi sanitaire est assuré par la directrice

Afin d'assurer cette fonction elle est chargée de :

- S'assurer de la remise des renseignements médicaux de chaque mineur.
- Informer l'animatrice (de l'accueil du soir) des allergies alimentaires (ou autres).
- Tenir le registre dans lequel est précisé le soin donné aux enfants.
- Tenir la pharmacie de secours à jour.

CONCLUSION

Ce projet n'est pas seulement la trame de l'accueil périscolaire, il représente également un engagement moral de la part de tous les adultes.

ANNEXE 1 :

PROJET ÉDUCATIF DE RONCHEROLLES SUR LE VIVIER

ANNEXE 2 :

REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023